

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :		
Le Conseil Municipal :	49	N°035
En exercice :	49	REGISTRE DES DELIBERATIONS
Présents :	33	SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2019

L'AN deux mille dix neuf, le 27 mars, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 19 mars 2019, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, TLILI Leila, MONINO Jean-François, GRARE Laurence, BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, CHOUDER Fethi, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, Adjointes au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, DUCATTEAU Sylvie, WOHLGROTH Antoine, DONNET Lionel, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, AISSAOUI Djamila, RACHEDI Hakim, LENZI Ling, BIDAL Damien, ALI CHERIF Arab, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, VANNIER Jean-Yves, ALVES Presilya.

Représentés par :

Madame Danielle MARINO	Monsieur Jean-Jacques KARMAN
Madame Akoua Marie KOUAME	Monsieur Fethi CHOUDER
Monsieur Patrick LE HYARIC	Monsieur Anthony DAGUET
Monsieur Eric PLEE	Monsieur Marc RUER
Monsieur Kilani KAMALA	Monsieur Nourredine KADDOURI
Madame Alice FAGARD	Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI
Monsieur Guillaume SANON	Monsieur Sofienne KARROUMI
Madame Hana RABAH	Madame Mériem DERKAOUI
Monsieur Abderrahim HAFIDI	Monsieur Arab ALI CHERIF
Monsieur Omar AÏT-BOUALI	Monsieur Hakim RACHEDI
Monsieur Rachid ZAÏRI	Monsieur Daniel GARNIER
Madame Nadia LENOURY	Monsieur Damien BIDAL

Secrétaire de séance : Leila TLILI

Direction Générale Adjointe Ressources/ Direction des
Finances/Service PPI Etudes Financieres et Dette

OBJET : Budget Primitif 2019 du Centre Municipal de Santé.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu les articles L 2312-1 et L-2312-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes ;

Vu la Loi de finances pour 2019 ;

Vu le débat d'orientation budgétaire tenu en séance du Conseil municipal du 20 février 2019 ;

Vu la délibération n° 237 du 27 septembre 2012 relative à l'évolution de la forme juridique du Centre municipal de santé par la mise en place d'une Régie dotée de la seule autonomie financière ;

Vu le projet de budget primitif 2019 du Centre Municipal de Santé ;

Vu l'article L 1612-7 du Code général des collectivités territoriales autorisant le vote d'un budget présentant un excédent d'investissement ;

Vu la note de présentation du budget annexée à la présente délibération ;

Adoption à l'unanimité par 45 pour

DELIBERE :

APPROUVE le budget primitif 2019 du budget annexe du Centre Municipal de Santé équilibré en dépenses et en recettes de fonctionnement et excédentaire en section d'investissement, comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses : 76 119,00 €

Recettes : 76 619,00 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 5 514 023,00 €

Recettes : 5 514 023,00 €

DIT que la Maire est autorisée à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre budgétaire aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatée au cours de l'exécution du budget.

Reçu en préfecture le : 29/03/19

Publié le : 29/03/19

Certifie exécutoire : 29/03/19

Pour la Maire,
l'Adjoint(e) délégué(e),

Silvère ROZENBERG

